

AUTOUR DE LA TABLE DE SHABBATH, n°277 Emor 5721



En reconnaissance à D.ieu pour tous ses innombrables biens faits, j'ai le grand mérite d'annoncer le mariage en Israël (Bné Braq) de ma seconde fille, Léa, cette semaine avec un très bon Bahour Yéchiva : Yossef Haim Kook (Néro Yaïr).

J'adresse une prière à Hachem : que ce nouveau couple fonde une maison pleine de Chalom et de bénédictions dans la collectivité d'Israël et qu'ils aient le mérite d'avoir des enfants dans la Thora et les Mitsvot. TODA RABBA HACHEM (merci beaucoup mon Dieu) ! Mazel Tov, Mazel Tov !

Faire du 4/4 et finir (ou commencer) à Jérusalem...

Notre Paracha traite en ses débuts des lois concernant les Cohanim. De nos jours, "Cohen" est un nom de famille; cependant à une époque reculée ils étaient au service du Temple de Jérusalem. C'est eux qui apportaient les sacrifices de la collectivité. Quand se dévoilera le Mashiah/Messie, les Cohanim qui justifieront leur filiation pourront reprendre le service. Le début de la section traite en particulier des lois du mariage, le Cohen n'a pas le droit de se marier avec une divorcée ou avec une femme qui lui est interdite. Notre Paracha évoque également les lois d'impureté. En effet un Cohen n'a pas le droit d'être en contact avec un mort. De plus, il ne peut pas résider dans la même pièce même s'il ne touche pas le défunt.

Cependant cette semaine je m'attarderai sur un verset qui traite du sacrifice Toda, qui signifie "remerciement". Donc, remercier Hachem n'est pas une invention des religieux de notre époque. Autre chose encore, le mot sacrifice est une traduction – inexacte – de Korban. La racine étymologique de Korban c'est Karov / proche ou approcher. C'est-à-dire que le sacrifice est d'approcher l'animal sur l'autel et par la même occasion de rapprocher son propriétaire de D.ieu grâce à l'expiation de sa faute.

Je ferais une courte introduction sur les différents groupes de Korbanot. Il en existe deux : ceux offerts par la collectivité et les particuliers. Par exemple le sacrifice perpétuel (Tamid) était offert matin et après-midi par le peuple dans son ensemble tous les jours de l'année. Il existait aussi les sacrifices propres aux fêtes, Shabbat...

Pour les particuliers, il existait deux sous-groupes. Les obligatoires et les facultatifs. Parmi les obligatoires il y a les sacrifices qui expiaient les fautes, comme le Hattat, Acham et aussi le Toda. Il existe des sacrifices facultatifs qui sont offerts à Dieu afin de se rapprocher de Lui et d'être ainsi agréer.

Notre verset dit (22.29) : "Lorsque vous approcherez le sacrifice Toda, il faudra l'offrir avec agrément/volonté...". Ce sacrifice Toda avait un statut très proche des Chlémamims. Ce sont des sacrifices offerts sur l'autel dont les propriétaires, et les Cohanim recevaient leurs parts qu'ils devaient manger en deux nuits et une journée. Cependant pour le Toda, il fallait amener en plus de l'animal 40 pains (30 de Matsa et 10 de H'amets).

La consommation des pains et de la viande s'effectuait dans les murailles de Jérusalem, mais pas forcément au Temple. Toda, comme son nom l'indique est un remerciement, c'est un sacrifice qui est offert à D.ieu pour de multiples bien faits. Un homme pouvait offrir ce sacrifice (Toda) non obligatoire, de sa pleine volonté, mais il pouvait devenir obligatoire lorsqu'un homme sortait d'une situation difficile. Quatre cas sont rapportés. Celui d'un malade alité qui s'est rétabli, une personne qui a traversé les déserts ou les océans et enfin un homme qui sort indemne des geôles. Dans tous ces cas, à l'époque du Temple, il devait amener un sacrifice de remerciement (le Toda) .C'est aussi pourquoi de nos jours, un homme montera au Sefer Thora et fera la bénédiction "HaGomel Hassidim Tovims".

Le verset dit "Lorsque vous apporterez le Toda avec agrément et volonté". Les Sages rapportés dans Rachi demandent de quel genre d'agrément s'agit-il ? Ils enseignent qu'au moment de l'abattage de l'animal, il fallait que le Chohet/le boucher ait l'intention de manger la bête le jour même, car ce sacrifice devait être mangé en une seule journée, et s'il avait l'intention de le manger le lendemain, le sacrifice devenait invalide.

Seulement le Ktav Soffer, Géant en Thora, fils du Hatham Soffer/ Rav en Hongrie au début du 19° siècle donne une autre explication. Comme je vous l'ai expliqué ce Korban vient à la suite d'un miracle. Par exemple, un homme qui est resté un mois dans la section Covid 19 de l'hôpital de sa ville et en fin de compte il en est sorti la tête haute, et non en position horizontale... Donc notre homme tout heureux ira d'un pas leste à Jérusalem et j'espère qu'entre temps les vols seront rétablis, et approchera son sacrifice Toda...Formidable ! Il est certain que notre homme aura plein de reconnaissance à D;ieu pour lui avoir rétabli ses voies respiratoires, et de pouvoir de nouveau jouir d'un souffle profond...

Donc, demande le Rav, pourquoi le verset a besoin de notifier qu'il faille amener ce sacrifice avec "Agrément et volonté" ? Il est clair qu'un homme est plein de reconnaissance envers le Tout Puissant !

Le Ktav Soffer écrit que la Thora lui demande plus. C'est-à-dire qu'il soit reconnaissant à D.ieu pour la cause qui l'a amené à approcher son Toda !

Autre exemple plus sympathique, un homme qui a fait une excursion inoubliable dans le désert du Sahara en 4/4. Au bout de trois jours de randonnées, un groupe de bédouins du désert lui dérobe son jerrican d'eau et son iPhone dernier cri.

Au début notre homme se lamente beaucoup plus sur la perte de son portable, avec son carnet d'adresses, mais au bout de deux heures à 50 degrés à l'ombre il commence à regretter amèrement, je vous laisse deviner la suite... Et notre homme dut ramer, expression qui n'est pas tellement approprié pour l'excursion au Sahara, pendant trois jours à l'aveuglette dans sa jeep en suçant ses dernières pommes qu'il avait dans un cabas oublié. Donc arrivé à Dakar, il prendra un billet d'avion pour Tel Aviv afin d'apporter son Toda à Jérusalem.

Seulement durant les sept heures de vol, il aura le temps de réfléchir aux paroles de "autour de la très belle table de Chabat"; que D.ieu attend de lui qu'il Le remercie pour s'être fourvoyé dans le désert et avoir passé les trois jours les plus pénibles de sa vie !! Puisque le verset dit : "Lirtsonerem"/avec agrément. La Thora demande que l'on comprenne que, ce qui nous arrive, c'est pour notre bien. Et des fois, ce n'est pas si évident. Le Ktav Soffer nous propose une réponse : il n'existe pas de punition sans faute. Donc les trois jours de galères viennent expier une faute antérieure. Et l'agrément dont parle la Thora est de savoir qu'avec cela, l'homme acquerra la vie du monde futur. Car tous les lecteurs le savent bien : le monde futur dure une éternité beaucoup plus que les trois jours dans le désert.

Autre possibilité de comprendre ce phénomène, est de recevoir l'épreuve, et de savoir qu'au final notre homme se rapprochera de son Créateur. C'est-à-dire que la peine du moment (les trois jours) a provoqué son rapprochement vers Dieu. Il a réfléchi au sens de sa vie et il décide de faire un tour dans les Yéchivot de Jérusalem. C'est la plus grande délivrance de l'homme, comme le dit Rabenou Yona : "Si Tu ne m'avais pas placé dans l'obscurité, je n'aurais pas su ce qu'est la joie de la lumière !"

Bar Yohaï, Bar Yohaï... Rabbi Chimon Bar Yohaï

Cette semaine nous fêterons jeudi soir la Hilloula de Rabbi Chimon. Il se peut qu'une partie de mes lecteurs soient en confinement, je vous propose une anecdote tirée de mon best-Seller "Au cours de la Thora".

Notre Sipour/histoire vraie traite d'un Avreh qui malheureusement avait été frappé par la maladie. En apprenant la nouvelle il partit demander aux Rabanim des conseils et aussi des brahats/bénédictions pour guérir.

Un jour, il décida d'aller à Méron, lieu où est enterré Rabbi Chimon pour prier. Ndlr : le Michna Broura rapporte à plusieurs endroits que la prière est plus facilement recevable par D.ieu dans les cimetières où reposent des Tsadiquim

Avant de partir, il se rendit chez un des Tsadiq de la génération pour lui dire son intention de monter au tombeau de Rabbi Chimon.

Le Rav le bénit et il lui rajouta une demande toute particulière :

"...Quand tu monteras à Méron je te transmettrai une lettre de ta femme que tu poseras auprès du saint Tombeau".

L'Avreh était complètement dépassé par les paroles du Tsadiq et lui demanda une explication.

Le Rav lui expliqua ainsi : "Tu dois savoir que tu as une épouse hors du commun !

Juste avant ton mariage, une personne avait violemment fait souffrir ta future femme. Après avoir pris conscience de sa faute il lui demanda le pardon, mais elle refusa. C'est alors que cette personne est venue me voir pour que j'entre aussi dans cette histoire. Après avoir vu combien cette personne s'était VÉRITABLEMENT repentie, j'ai essayé alors d'amadouer ta femme, mais sans résultat. Après de nombreuses péripéties, elle accorda finalement son pardon à cette personne. C'est alors que j'ai demandé à ton épouse d'écrire en double sa lettre de Pardon. Une lettre est restée chez elle, celle qu'elle envoya à la personne, la seconde je la possède encore. Donc je te demande de la prendre avec toi à Méron. Et avant que tu ne commences à prier là-bas auprès de Rabbi Chimon, je tiens à ce que tu places cette lettre sur le Tombeau. Et que tu dises dans ta prière que par le mérite de ta femme qui a pardonné à cette personne pour ce qu'elle lui a fait, tu demandes à ce que Rabbi Chimon soit ton avocat auprès du Ribono Chel Olam afin qu'Il te guérisse et aussi pour que ta femme ne devienne pas VEUVE ! "

L'Avreh fit exactement ce que le Tsadiq lui avait dit de faire :

Après avoir placé la lettre sur le tombeau il a pleuré à très chaudes larmes devant Hachem : "Qu'Hachem sauve ma femme d'être veuve et qu'il me sauve aussi de la maladie par le mérite de cette lettre!" Que s'est-il passé finalement ?

Au retour de Méron, l'Avreh avait refait une nouvelle fois des radios et, comme par enchantement, la tumeur avait disparu !

Coin Hala'ha : avant de faire la bénédiction du Omer, on devra connaître le décompte du jour. Important pour les non-hébraïsants, il faut comprendre le texte récité car il s'agit d'un décompte. Dans le cas où l'on a commencé la bénédiction sans connaître le décompte, seulement en ayant l'oreille à ce que récite son voisin de la synagogue, on sera tout de même quitte (à postériori).

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

David GOLD Sofer écriture ashkénaze et écriture sépharade

Prendre contact tél:00972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9094412g@gmail.com

Léilouï Nichmat de Yacov Leib Ben Avraham Nouté Haréni Kapparat Michkavo